



Procédure pour requalification licenciement

Par **phichiave**, le **26/04/2012** à **17:28**

Bonjour, j'ai deux ans, je suis revenue de congé maternité et mon poste et mes responsabilités ont été fortement revues à la baisse sans mon accord. J'ai essayé d'en parler à mon supérieur qui m'a promis qu'il allait s'en occuper et puis, après tout, ça me permettait de revenir en douceur, n'est-ce pas? Donc rien n'a changé et j'ai entamé une démarche auprès d'un conseil. A mon deuxième entretien avec mon conseil j'avais trouvé un autre poste, un peu risqué, et j'hésitais fortement à franchir le pas car la société qui désirait m'embaucher avait une situation financière délicate. Mon avocate m'a alors conseillé de démissionner et qu'elle ferait requalifier cette démission en licenciement déguisé (puisque on m'avait singulièrement diminué mes attributions). Je me suis dit que ça pouvait permettre de diminuer le risque pour sauter le pas et que dans l'état psychologique où j'étais je n'avais pas grand chose à perdre. Mon avocate ne s'est pas présentée à la première audience et j'ai été informée par le tribunal de prud'homme qui m'a dit de voir avec elle, ce que j'ai fait et elle m'a dit qu'elle avait demandé un report parce qu'elle n'était pas prête. Je lui ai dit que j'aurais aimé avoir l'information avant, quitte à prendre un autre conseil et elle m'a dit que je pouvais bien attendre et que c'était ses conclusions à elle qu'elle ne voulait pas partager avec un confrère. Nouvelle audience : au préalable la partie adverse demande si j'ai un contrat de travail et de quand il date, évidemment, la partie va être plus rude pour négocier le licenciement abusif. Mon avocate réfléchit maintenant à une stratégie (enfin) pour savoir si la procédure est maintenue. Bref, l'affaire est perdue et je me sens flouée parce que j'ai suivi ses conseils, elle ne m'a pas avertie des risques de sa stratégie qui semblait couler de source, qu'au final le fait d'avoir été dépossédée de mes fonctions dans ma précédente entreprise ne sera jamais sanctionné et que je lui aurais versé qq milliers d'euros pour apprendre tout ça. Est-ce qu'on peut se plaindre de la prestation d'un avocat pour que cela serve à d'autres ? Au barreau ? Merci

Par **pat76**, le **26/04/2012** à **18:35**

BonjourrrnVous écrivez au Bâtonnier du du Bareau des avocat dont dépend votre Conseil.rnrnVous avez un nouvel emploi?

Par **phichiave**, le **27/04/2012** à **09:45**

Oui merci!